

1660 Château-d'Oex, le 11.10.2021

**Rapport de la commission**

**Préavis N°25/2021 :**

**Demande de crédit d'étude pour la mise en conformité et la réfection de la Grande Salle de Château-d'Oex**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis, composée de Maxime Lenoir (1<sup>er</sup> membre), Roger Blatti (en remplacement de Nicolas Clément), Stéphanie Guerraz, Aude-Emmanuelle Scherrer et Yvan Morier (rapporteur), s'est réunie le lundi 11 octobre 2021 dans la salle du conseil communal pour rencontrer Madame la Municipale Cosette Hämmerli (en remplacement de Éric Fatio) et Monsieur le Municipal Pierre-François Mottier.

La séance débute par une visite de la grande salle. Pierre-François Mottier nous présente les sous-sols et différents locaux du bâtiment et relève les points suivants : La grande salle est un bâtiment historique qui fait partie du patrimoine du village. Elle offre une très bonne salle de spectacle qui peut être utilisée pour tout type de manifestation. Notre village se doit de garder un tel outil de travail utile à toute la population. La grande salle a été reliée récemment au système de chauffage à distance du village.

Au cours de la visite, Pierre-François nous présente les différents problèmes relatifs au bâtiment. Des infiltrations d'eau sont visibles du côté des voies de chemins de fer. Les espaces du sous-sol sont vétustes et que partiellement utilisés. Une salle est mise à disposition pour les élèves mangeant sur place à midi mais n'est pas équipée d'une cuisine.

Après cette visite, la commission se rend à la salle du conseil communal. Maxime Lenoir ouvre la séance après les salutations d'usage en passant la parole à nos Municipaux.

Pierre-François Mottier nous explique que ce préavis est un crédit pour une étude de la rénovation complète de la grande salle. Cette étude doit être réalisée par des ingénieurs et architectes. Le but est de proposer une rénovation par étape sur plusieurs années.

Cosette Hämmerli ajoute qu'il serait nécessaire d'avoir une fois pour toute une analyse complète du bâtiment. Le but de cette étude sera de donner des pistes pour pouvoir aller de l'avant. Dans une deuxième étape, il s'agira de définir sur la base de cette étude, les travaux à accomplir.

Suite à ces explications, les commissaires posent les questions suivantes :

**Le montant du préavis a-t-il été fixé suite à des offres rentrées ?**

Oui, un bureau d'architectes et d'ingénieurs a été contacté.

**L'idée de base est-elle de garder une grande salle ?**

Oui, le but est de garder une salle villageoise fonctionnelle et d'y intégrer différents éléments comme une cuisine ou un ascenseur. Le Zénith offre déjà une salle de spectacle professionnelle. Un projet pour transformer la grande salle en salle de classe avait été proposé en 2003 mais refusé.

**Les écoles ont-elles des besoins particuliers qui nécessiteraient une sollicitation de la grande salle ?**

Non, pour le moment les besoins de classe sont remplis. Il sera cependant important que le nouveau projet soit le plus flexible possible afin de pouvoir être utilisé pour diverses activités. Un espace extrascolaire pour manger à midi par exemple.

**Quel est le taux d'occupation de la salle ?**

Sur le site de la commune il est possible de voir toutes les dates auxquelles la grande salle est occupée.

**Un commissaire relève encore qu'il sera important de bien gérer les étapes afin de ne pas partir dans la mauvaise direction.**

En effet tout sera mis en place afin de réaliser ce projet par étapes. Le but est de ne pas s'endetter et de pouvoir intégrer ces transformations au budget de fonctionnement de la commune.

Les quelques remarques suivantes sont encore apportées :

La grande salle est un outil fondamental pour la région et idéalement situé au centre du village.

La municipalité devra veiller à suivre cette étude de près pour s'assurer de partir dans la bonne direction.

La grande salle est actuellement auto-financée avec un revenu et des charges à hauteur d'environ 50'000 CHF par année.

En conclusion, la commission remercie Madame et Monsieur les municipaux et, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 25/2021 tel que présenté.

Le rapporteur, Yvan Morier

